

GROUPE DE TRAVAIL

ECONOMIE

QUELLES EVOLUTIONS POUR L'AGRICULTURE DEMAIN ?

Lundi 16 Novembre 2009

Monsieur Lesaffre ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres présents et passe la parole à Monsieur Delbecq.

Monsieur Delbecq précise que cette réunion sera décomposée en trois séquences :

- une sur l'agriculture et la prospective économique ;
- une sur l'impact de l'urbanisation ;
- une sur les questions environnementales.

Ce sont en effet ces trois éléments qui ont impacté l'avenir de l'agriculture.

Madame Romulus décrit l'hypothèse d'une réforme en profondeur de la politique agricole commune à partir d'une étude prospective de l'INRA.

Il devrait s'en suivre des atteintes à la pérennité de certaines exploitations.

D'après certaines études, certaines aides baisseraient de 35%, il y aura donc des répercussions sur le territoire, notamment avec une diminution de la production de viande rouge, et peut être une augmentation de la production de lait mais accompagnée d'une diminution des aides.

Les revenus des agriculteurs pourraient s'en trouver affectés. L'on va vers le fait de favoriser des systèmes d'herbage laitier plutôt que des systèmes d'élevage au maïs ensilage.

Les pratiques culturales seront sans doute plus économes en intrants chimiques, avec un allongement des rotations et une intensification des techniques de l'élevage.

Il pourrait s'en suivre un certain nombre de terres délaissées par l'agriculture.

Les questions posées sont donc :

- Quelle agriculture perdurera face aux réformes ?
- Le maintien de l'économie agricole est un enjeu majeur mais comment s'adapter ?
- La diversification est une voie, circuit court, agriculture biologique mais dans quelles mesures ?

Monsieur Lesaffre ouvre le débat.

Monsieur Leleu indique d'emblée que le territoire est ainsi fait, que l'on ne peut faire de la betterave et du blé. On est donc obligé de faire de l'élevage.

Les pays émergents voient leurs demandes de consommation de viande bovine augmenter, ce qui est peut être un débouché intéressant pour l'agriculture locale.

La surface agricole continue de diminuer en raison des infrastructures, des activités, de l'habitat.

Peut on pour autant se diriger vers l'agriculture biologique ? Il faut savoir que cela diminue le rendement d'environ 50%, ce peut être un créneau pour une petite catégorie de paysans mais pas du tout pour la majorité.

La vente directe est également un autre créneau. Pour que les gens viennent à la ferme, il faut aussi qu'il y ait des habitants en milieu rural. Il ne faut donc pas arrêter de construire en milieu rural.

Monsieur Leleu insiste sur l'importance de l'entreprise NOVANDI qui compte 400 emplois et qui assure les débouchés pour l'agriculture laitière. Si cette entreprise venait à partir, ce serait une catastrophe pour le territoire.

Monsieur Lesaffre indique qu'à cet égard, le Maire de Condette a un projet de halles couvertes pour la vente directe de produits. Faut-il encourager ce genre d'initiatives ?

Monsieur Leleu considère en effet que c'est dans l'air du temps.

Madame Merlot précise néanmoins qu'il faut faire attention car ce type de vente sur les marchés peut concurrencer les commerçants installés dans des surfaces commerciales. Elle prend l'exemple d'une boutique de ce type à Hardelot.

Monsieur Pécron souligne que la commune de Desvres dispose d'un marché à cadran le mardi matin, qui est un petit marché. Ce marché connaît de grosses difficultés financières, le marché pour les gros bovins a été supprimé. Il ne reste qu'un marché pour les petits veaux, mais qui n'est pas en bonne santé non plus, et réfléchit donc au devenir de ce marché couvert, peut-être cette installation pourrait-elle être reconvertie pour vendre des produits du terroir.

Monsieur Péniguel estime que dans le futur, il y aura moins d'agriculteurs. Dans sa commune, s'il y avait 44 exploitations agricoles en 1977, aujourd'hui, il n'y en a plus que 14.

Il pense qu'il y aura à la fois des exploitations de nature industrielle et quelques agriculteurs spécialisés dans la vente directe. Il insiste également sur la nécessité de formation des agriculteurs, notamment en matière de gestion.

Monsieur Nolin souligne que de nombreux départs en retraite vont intervenir dans les années qui viennent. Il y a actuellement une installation pour trois départs, d'où le problème de la transmission de l'exploitation agricole.

Monsieur Leleu s'interroge sur l'orientation qui consiste à produire du lait avec de l'herbe, pour lui, ce n'est pas la meilleure solution.

Pour Monsieur Flahaut, les exploitations agricoles vont avoir tendance à se concentrer.

S'il y a moins d'agriculteurs et donc des surfaces plus importantes, il va y avoir acquisition de matériel agricole de grosse taille qui risque de ne pas s'embarrasser de la préservation des haies.

Pour Monsieur Cazin, en revanche aujourd'hui, il n'y a plus de risques en la matière puisque les haies sont protégées.

Monsieur Leleu estime que la mise aux normes explique fortement l'endettement des agriculteurs.

Monsieur Cazin souligne néanmoins qu'il est légitime que les exploitations soient aux normes. Il y a des plans d'épandage, des règles en matière d'utilisation des produits, il faudra donc de la surface pour l'épandage.

Monsieur Cazin pense qu'effectivement, les circuits courts pourront concerner quelques agriculteurs mais pas la majorité. Il craint que certaines terres soient victimes de désertification.

Monsieur Cazin souligne encore que pour le lait, on ne peut pas faire de lait à bas prix et exiger une forte qualité.

Monsieur Leleu fait remarquer que le nombre d'installations a diminué de plus de moitié d'une année sur l'autre dans le Département du Pas de Calais.

Monsieur Péniguel indique que les exploitations dans l'Avesnois sont passées à l'herbe et qu'ils s'en sortent bien.

Monsieur Harlé pense que c'est un mode d'exploitation plus économique mais qu'il faut revoir la conduite des troupeaux.

Il se demande si l'on ne pourrait pas organiser un marché des produits ruraux à Boulogne sur Mer.

Monsieur Leleu pense au contraire que les gens viennent facilement à la ferme et que c'est pour eux une source de déplacement prisée.

Monsieur Harlé intervient sur les ventes directes de fraises qui ont été relancées mais qui ont tendance à s'essouffler.

Monsieur Saint Maxent estime que les gens habitant en milieu rural ne sont pas trop intéressés par les produits de la ferme contrairement aux urbains qui sont très friands de ce genre de produits.

Monsieur Flahaut estime que l'on va vers une agriculture raisonnée, le bio est très à la mode.

Il faudra limiter des apports d'entrants mais il faut néanmoins garder de la rentabilité.

Monsieur Cazin souligne que la production laitière va s'industrialiser. Elle demande actuellement trop de main d'œuvre sur les exploitations. On peut augmenter le volume par unité de production.

Monsieur Lesaffre s'interroge sur la diversification par les gîtes. Elle est effectivement plébiscitée.

Monsieur Delbecq attire l'attention des membres du groupe sur le risque de déprise de certaines terres périurbaines, notamment les plaines du Portel, Outreau, Equihen, Saint Etienne au Mont. Il subsiste néanmoins quelques grosses exploitations.

Monsieur Nolin estime que dans le périurbain il faut développer les ventes directes pour être au plus prêt des consommateurs.

Monsieur Cazin souligne que cela peut se réaliser si ces terres ne deviennent pas la plaine de jeux des quartiers voisins.

Monsieur Lesaffre propose d'en passer à la deuxième séquence qui concerne le défi énergétique.

Sur celui-ci et les conséquences en matière de réchauffement et de précipitations, Monsieur Delbecq précise que l'on peut discuter à l'infini. Il est néanmoins exposé les conclusions majoritaires des experts.

Monsieur Flahaut fait remarquer que compte tenu de l'altitude de sa commune, il y a une différence d'environ 2 degrés, ce qui pour les grandes cultures, amène à une récolte d'au moins 15 jours plus tard que ce qui se passe dans les communes voisines.

Sur les bassins constitués pour prévenir les inondations, Monsieur Lesaffre précise qu'en été, l'étiage est très bas.

Monsieur Flahaut se demande si ces bassins de rétention ne pourraient pas servir à autre chose plus tard s'il y avait véritablement sécheresse.

L'avenir est peut être à des cultures qui consommeront moins d'eau.

Monsieur Leleu souligne en effet que l'on va vers zéro labour pour faire des économies.

Monsieur Cazin rappelle que l'élevage est en ligne de mire à cause des émissions de méthane des vaches.

Monsieur Péniguel indique que les coupes de haies génèrent du bois en plaquettes.

Madame Guéry indique qu'il est prévu des zones de stockage de bois de haies dans tout le département.

Monsieur Delbecq passe à la question de l'agriculture et de l'urbanisation.

8.928 logements ont été construits sur le territoire du SCOT entre 1991 et 2006.

On assiste à un morcellement et une disparition de terres agricoles avec des zones d'épandage remplacées de plus en plus loin. Entre 1963 et 2005, 2.310 hectares de terres agricoles ont été soustraits à l'agriculture.

Sur les 4 communes les plus peuplées de l'agglomération, l'agriculture représente 1.034 hectares, soit 32% de la superficie totale.

Sur la première couronne, l'agriculture représente 48% de la superficie totale.

A la suite d'une étude démographique de grande qualité, selon Monsieur Lesaffre, les besoins en logements sont estimés entre 500 et 728 logements par an d'ici 2020 selon les hypothèses.

Ces hypothèses sont comprises entre 135.000 et 140.000 habitants, ce qui veut dire que la population serait stable ou baisserait.

Monsieur Delbecq relève par ailleurs les tendances nationales, l'aspiration à l'habitat individuel notamment.

Monsieur Leleu fait remarquer que la carte présentée montre bien que le territoire du Boulonnais est particulièrement bien loti en matière de boisement contrairement au retard régional.

Une discussion s'instaure sur ce sujet, Monsieur Bailly dit qu'il faut boiser dans les prolongations des boisements existants, notamment lorsqu'il s'agit de reconstitution de boisements détruits.

Monsieur Lesaffre fait remarquer que l'argumentation ne permet pas d'empêcher de boiser.

Madame Guéry convient qu'il faut effectivement conforter les boisements existants.

Messieurs Lesaffre et Saint Maxent, ainsi que Monsieur Péniguel, soulignent que le statut du fermage a tendance à déposséder le propriétaire qui se voit ainsi contraint de boiser.

Madame Guéry indique que des interdictions de boisement peuvent être opérées par les règlements de boisement. C'est une procédure lourde mais qui ne permet pas d'interdire le boisement partout.

Monsieur Péniguel relève que le territoire du Nord Pas de Calais a vocation à nourrir les hommes, qu'il faut continuer ainsi.

Monsieur Delbecq poursuit son exposé en soulignant notamment les réserves foncières prévues dans les PLU et en indiquant que le tableau présenté va être complété avec les surfaces disponibles en matière de renouvellement urbain, l'objectif étant de préserver les terres agricoles.

Monsieur Flahaut souligne qu'il ne faudrait pas opposer la préservation des terrains agricoles et la possibilité de construire du logement en milieu rural.

Monsieur Delbecq souligne qu'il n'est pas question de ne plus construire en milieu rural. Seulement, il faut revoir la taille des parcelles, il faut travailler sur les formes urbaines.

Il ne faut plus faire de lotissements organisés n'importe comment.

A une question de Monsieur Harlé, il indique que dans un PLU, on ne peut mettre des orientations d'aménagement qui ont des conséquences sur les tailles des parcelles.

Monsieur Flahaut pense que l'on va de la maison individuelle vers le petit individuel groupé.

Il met en avant le succès des béguinages. Il souligne encore que si la fiscalité locale évoluait, il pourrait y avoir d'autres moyens d'actions, il pense notamment à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur Leleu souligne que il a très régulièrement des appels téléphoniques de personnes habitant Boulogne sur mer qui cherchent une maison à construire ou à louer.

Monsieur Péniguel relève qu'il aurait fallu faire les SCOT avant les PLU.

S'agissant des hameaux, Monsieur Leleu dit qu'il faut continuer à écouter les élus locaux qui savent où il faut construire. Il souligne que dans sa commune, il y a un hameau qui a plus d'habitants que la partie centrale. Ce n'est pas aux services de l'Etat de décider à la place des élus.

Monsieur Plouvin souligne que pour le SCOT, il reviendra aux élus de décider de son contenu.

Madame Guéry souligne qu'il faut protéger les sièges d'exploitation.

Il faut également organiser la cohabitation entre les agriculteurs et les néo ruraux, et enfin il y a le cas spécifique de l'agriculture du littoral qui exige un traitement particulier.

A l'issue de ce débat que Monsieur Lesaffre estime riche, il lève la séance, non sans avoir souligné que la troisième partie sur l'agriculture et l'environnement sera présentée ultérieurement.

Un questionnaire a été distribué aux personnes présentes sur l'avenir de l'agriculture. Il est demandé de le rendre pour la prochaine séance qui se déroulera le 16 décembre à la CAB.

PERSONNES PRESENTES :

Monsieur Jacques BERTELOOT	Maire de Pernes-les-Boulogne
Monsieur David FLAHAUT	Maire de Senlecques
Monsieur Christian PENIGUEL	Maire de Doudeauville
Monsieur Philippe LELEU	Maire de Wirwignes
Monsieur André LELEU	Maire de Lottinghen
Monsieur Jean-Pierre FRANCOIS	Maire de Lacres
Monsieur Paul SAINT MAXENT	Maire de Quesques
Monsieur Gérard PECRON	Maire de Desvres
Monsieur Claude BAILLY	Maire de Samer
Monsieur Christian HARLE	Maire de Verlincthun
Monsieur Jean-Pierre DESCHARLES	Mairie de Camiers
Monsieur Jean FIEVET	Mairie de Camiers
Madame Lucette MERLOT	Conseillère Municipale de Neufchâtel-Hardelot
Monsieur Alain BONTEMPS	Chambre des métiers
Monsieur Gérard MARMIN	Chambre des métiers
Monsieur Jean THEBAULT	Chambre de Commerce et d'Industrie
Monsieur Hervé NAULIN	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Monsieur Corentin BONNET	Communauté d'agglomération du Boulonnais
Madame Anne GUERY	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt